

notamment les entités qui en ont été chargées. Le rapport a-t-il été adopté par le Gouvernement ou le Parlement? Des consultations avec les ONG ont-elles été menées?

4. Le rapport indique (p. 11) que l'application de la politique gouvernementale visant à éliminer l'inégalité entre les sexes dépend essentiellement des capacités du mécanisme national. Quels sont les liens existant entre les diverses entités nationales s'occupant de la promotion de la femme mentionnées dans le rapport, notamment entre le Département de la politique familiale et des questions relatives à l'égalité entre les sexes et le Conseil national pour la politique sexospécifique (p. 12)? Veuillez décrire les compétences du Conseil national et faire le point de l'efficacité des programmes et activités menés et des résultats obtenus. Quelles sont les ressources financières et humaines mises à la disposition du Conseil? Compte tenu des faibles effectifs du Département de la politique familiale et des questions é des sexes, quelles sont les capacités pour recueillir et analyser les données et les informations et élaborer des propositions d'ordre législatif et politique dans l'ensemble des domaines relevant de la Convention?

5. Veuillez fournir des renseignements sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan national d'action en faveur de l'égalité entre les sexes pour la -2005 et décrire en particulier comment le plan se fonde sur l'approche axée sur les droits de l'homme préconisée par le Comité précédentes. Quelles ont été les mesures prises pour, comme l'a suggéré le Comité dans ses conclusions, faire participer les hommes aux initiatives visant à assurer

6. Le rapport indique (p. 73) que l'analyse sexospécifique obligatoire des projets de lois et de règlements et de la législation en vigueur fait défaut. Quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à ce problème?

### **Participation à la vie politique et prise de décisions**

7. Le rapport indique que les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de décision dans les organes exécutifs et législatifs et cite le développement insuffisant des qualités de dirigeantes des femmes et leur manque de motivation pour exercer des fonctions de haut niveau, ainsi que la persistance des attitudes traditionnelles concernant le rôle social des femmes en tant que facteurs (p. 28). Quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à ces -t-il envisagé de prendre des mesures temporaires spéciales, conformément au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention? S'agissant des renseignements fournis à la page 28 du rapport sur les femmes travaillant dans les ministères, veuillez donner des informations sur exercées et le niveau des postes occupés, non seulement dans ces ministères mais également dans la fonction publique en général et au niveau diplomatique. Veuillez également fournir le pourcentage de femmes membres des partis politiques représentés au Parlement et des informations sur le nombre de femmes ayant des postes de responsabilité dans les secteurs public et privé.

8. Les femmes vivant en milieu rural sont-elles représentées dans les processus de prise de décisions et les organes s'occupant de développement rural?

## **Violence à l'égard des femmes**

9. Veuillez fournir des informations spécifiques sur les mesures prises par le Gouvernement pour donner suite aux conclusions du Comité en 2000, en particulier au paragraphe 370<sup>2</sup>. Le rapport indique (p.11) que le Code pénal sanctionne désormais les délits ci-après : viol, violences sexuelles, rapports sexuels et autres actes d'ordre sexuel avec un(e) mineur(e) de moins de 16 ans; attentats à la pudeur; et actes sexuels forcés. Veuillez fournir un complément d'information sur ces dispositions, notamment des détails sur les exigences en matière de preuve et les peines encourues. Le viol conjugal constitue-t-il une infraction pénale?

10. Veuillez, dans la mesure du possible, fournir des données sur l'importance de la violence à l'égard des femmes, notamment le viol et la violence familiale, et les tendances qui se dessinent en la matière. Veuillez donner des informations sur le nombre de poursuites engagées contre des personnes ayant perpétré des actes de violence contre des femmes et les peines imposées. Veuillez fournir un complément d'information sur les mesures prises pour former les forces de police, le personnel judiciaire, les agents de santé et le corps enseignant à la question de la violence contre les femmes, notamment à la violence au sein de la famille. Quelles sont les mesures de sensibilisation prises pour encourager les femmes à porter ce type de violence à l'attention des autorités concernées?

11. S'agissant de la violence au sein de la famille, des mesures ont-elles été prises pour adopter des lois spécifiques en la matière? Dans l'affirmative, veuillez fournir

## **Traite et prostitution**

12. Veuillez, dans la mesure du possible, fournir des données sur le nombre de femmes et de jeunes filles qui se prostituent et en particulier, sur la prostitution des rues sur l'ensemble du territoire biélorusien. Quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à ce problème? Des programmes ont-ils été mis au point pour fournir aux femmes et aux jeunes filles qui se prostituent une éducation, des débouchés, une aide sociale et une protection sanitaire? Veuillez décrire de quelle manière la prostitution est régie? La prostitution est-elle criminalisée?

13. Veuillez, dans la mesure du possible, fournir des données sur le nombre de femmes et de jeunes filles faisant l'objet d'un trafic à des fins de prostitution vers le

14. Le rapport indique à la page 19 que le nouveau Code pénal prévoit des sanctions pénales pour la traite des personnes, notamment aux fins de l'exploitation sexuelle ou autre. Veuillez fournir des données sur le nombre d'affaires de ce type portées devant la justice au titre de ce code et indiquer les condamnations et les peines prononcées. Veuillez décrire les mesures de protection et les dispositions en matière de visa qui ont été prises s'agissant des témoins et des victimes de la traite.

15. Veuillez fournir des informations sur les programmes d'aide aux victimes de la s par le Comité dans ses conclusions de 2000<sup>3</sup>. Veuillez décrire également l'impact des mesures qui ont déjà été prises et sont décrites à la page 19 du rapport.

-2003 et le programme national prévoyant une série de mesures contre la traite des êtres humains et la prostitution pour la période 2002-2007.

## **Stéréotypes et éducation**

17. Le rapport indique (p.18) que conformément au Plan national d'action en faveur de l'égalité entre les sexes pour la période 2001-2005, des mesures sont prises pour procéder à la révision des programmes scolaires afin de lutter contre les stéréotypes sexospécifiques. Veuillez fournir un complément d'information sur ces mesures, notamment sur leur efficacité et leur impact. Le rapport mentionne des cours dispensés dans les quatre établissements d'enseignement supérieur du pays et un programme de maîtrise concernant l'exercice de l'autorité par les femmes (p. 18). Existe-t-il des informations sur le nombre de femmes et d'hommes inscrits à ces cours?

18. Veuillez fournir des informations ventilées par sexe sur le taux d'abandon scolaire. Quelle est la situation des adolescentes enceintes? Ont-elles le droit de poursuivre leurs études et une aide leur est-elle apportée?

19. Quelles sont les mesures prises pour encourager les femmes à poursuivre des études et à embrasser des carrières non traditionnelles, notamment en se spécialisant dans les domaines technologiques dans l'enseignement supérieur? Des mesures ont-elles été prises pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité, notamment en tant que doyennes et chefs de département dans les établissements d'enseignement supérieur? Veuillez fournir des données ventilées par sexe sur le pourcentage de femmes concernées. Des efforts ont-ils été déployés pour inciter les hommes à briguer des postes d'enseignant dans les établissements d'enseignement général où les femmes constituent une majorité écrasante dans de nombreuses catégories, comme le montre le tableau figurant à la page 38 du rapport?

20. Les médias et la publicité donnent-ils une image stéréotypée des femmes liée principalement à la maternité et au travail à la maison et montrent-ils les femmes et les jeunes filles comme des objets sexuels? Veuillez fournir des informations sur les mesures prises pour lutter contre les stéréotypes sexospécifiques dans les médias.

## **Emploi et femmes vivant en zone rurale**

21. Veuillez décrire les mesures spécifiques prises par le Gouvernement pour tenir compte de la préoccupation du Comité selon laquelle la législation nationale, en particulier pour ce qui est du rôle des femmes sur le marché du travail, semble accorder une protection excessive aux femmes en tant que mères, créant ainsi de nouveaux obstacles à leur intégration sur ce marché<sup>4</sup>. Le rapport note que la section 19 du Code du travail concerne la réglementation spéciale du travail des femmes et des travailleurs ayant des responsabilités familiales. Cette section du Code semble s'appliquer principalement aux femmes. Veuillez fournir des informations sur diverses dispositions restreignant l'accès des femmes à certains

22. Le rapport indique (p.13) que le Plan national d'action en faveur de l'égalité entre les sexes pour la période 2001-2005 comporte des mesures pour lutter contre le chômage des femmes, combattre la féminisation de la pauvreté et offrir davantage de débouchés économiques aux femmes. Veuillez fournir un complément d'information sur la mise en oeuvre et l'impact de ces mesures.

23. Veuillez fournir davantage d'informations sur les mesures qui ont été prises pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi, dans le secteur tant public que privé, notamment la discrimination verticale et horizontale et la discrimination au niveau de la rémunération. Veuillez fournir des renseignements sur la façon dont le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale est soutenu. Veuillez indiquer si des affaires de discrimination en matière d'emploi ont été portées devant les tribunaux ou d'autres organes et mentionner les résultats obtenus. Veuillez indiquer également si des femmes ont attaqué en justice d'éventuels employeurs t de travail. Quel est le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel par rapport à celui des hommes?

24. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour remédier au problème du harcèlement sexuel sur le lieu de travail? Des actions en justice ont-elles été intentées pour harcèlement sexuel sur le lieu de travail?

25. Les pères ont-ils pris le congé parental que leur accorde le Code du travail? Quelles sont les mesures prises pour encourager les hommes à prendre ce congé?

26. Veuillez fournir des informations sur les droits à la propriété ou au bail des femmes vivant en milieu rural par rapport à ceux des hommes et décrire en particulier les situations que rencontrent ces femmes dans la pratique.

## **Santé**

27. La tendance à une diminution de l'espérance de vie de la population -elle stabilisée ou inversée? Quelles ont été les mesures prises pour réduire le taux élevé de morbidité parmi les femmes enceintes et les nouveau-nés?

28. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour promouvoir le recours à la planification familiale et à la contraception chez les hommes et les femmes, y compris les adolescents, en milieu tant rural qu'urbain? Des mesures ont-elles été prises pour rendre l'ensemble des moyens de contraception plus accessibles et facilement disponibles, ainsi que l'a recommandé le Comité dans ses conclusions <sup>5</sup>? Des mesures ont-elles été prises, notamment par le biais de campagnes d'éducation, pour faire baisser le taux d'avortement élevé et connaître les effets négatifs d'avortements répétés sur la santé? Existe-t-il des programmes destinés tout particulièrement aux adolescents visant à prévenir les grossesses?

29. Veuillez fournir des informations sur les recherches et les études menées pour déterminer les incidences à long terme de l'accident de Tchernobyl femmes.

30. Le rapport indique (p.42) que le Plan national d'action en faveur de l'égalité entre les sexes pour la période 2001-2005 contient des mesures de protection de la santé génésique, concernant notamment l'élargissement des services de planification familiale, l'éducation sexuelle des jeunes et la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Veuillez fournir un complément d'information sur ces mesures, notamment sur leur mise en oeuvre et les résultats obtenus.

31. Le rapport indique (p. 54) que les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, représentent l'un des problèmes les plus répandus en matière de santé génésique. Veuillez fournir des données statistiques sur les femmes et les VIH/sida. Quelles ont été les mesures prises pour réduire le nombre de maladies sexuellement transmissibles, en particulier la syphilis et le VIH/sida, chez les femmes et les jeunes filles?

### **Femmes roms et migrantes**

32. Un rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la pauvreté extrême, présenté à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-septième session [E/CN.4/2001/54, par. 96 d)], a indiqué que les Roms faisaient partie des groupes de population les plus vulnérables au Bélarus. Veuillez fournir des données ventilées sur les informations sur la situation économique et sanitaire des femmes roms, les débouchés offerts sur le marché de l'emploi, leur niveau d'éducation et leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux, ainsi que sur les mesures prises pour améliorer leur situation.

33. Le rapport susmentionné a également indiqué que des migrants pauvres venant d'Asie arrivaient en grand nombre au Bélarus. Veuillez fournir des données ventilées par sexe sur la situation des migrantes au Bélarus pour ce qui est de l'emploi, de la sécurité sociale et des droits sanitaires. Quel est le cadre législatif s'appliquant aux migrants au Bélarus?

### **Femmes âgées**

34. Le rapport indique (p.52) que l'on a toujours, au Bélarus, accordé une attention prioritaire à la santé génésique des femmes en âge de procréer et que des mesures ont été prises récemment pour que les femmes bénéficient de services de santé tout au long de leur vie. Veuillez fournir des informations sur ces mesures, en particulier sur le type de services sociaux et sanitaires mis à la disposition des femmes âgées et sur la situation sanitaire de ces femmes.

35. Veuillez fournir des informations sur la situation économique des femmes âgées et la sécurité sociale dont elles bénéficient.

## **Protocole facultatif et amendement au paragraphe 1 de l'article 20**

36. Le rapport indique (p. 71) que des mesures sont prises pour permettre au Bélarus de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur les formes de discrimination à l'égard des femmes. Veuillez indiquer les progrès réalisés pour ce qui est de la ratification du Protocole facultatif

37. Veuillez fournir des informations sur l'intention de l'État partie d'adopter l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant les réunions du Comité.

### *Notes*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 38 (A/55/38)*, Part one, par. 360.

<sup>2</sup> Voir *ibid.*, par. 370.

<sup>3</sup> Voir *ibid.*, par. 372.

<sup>4</sup> Voir *ibid.*, par. 359.

<sup>5</sup> Voir *ibid.*, par. 374.